



COÉLYS

Études et Mesures Hygiène et Environnement

36-38 Avenue Salvador Allende - Parc Mykonos - Bâtiment F - 60 000 BEAUVAIS

☎ : 03 448 448 60 - 📠 : 03 448 448 90

E-mail : coelys@coelys.fr - www.coelys.fr

AUTOSURVEILLANCE DES REJETS D'EAUX PLUVIALES - 2^{EME} TRIMESTRE 2017 -



**Produits
de sécurité**

Site de Nogent sur Oise (60)

Référence du rapport : R-17-07-049

Prélèvements effectués par : A. Koussou (COÉLYS)

Prélèvements demandés par : M. Medina (AXIMUM)

Ce rapport comporte 05 pages (hors-annexes).

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
Date	Juillet 2017		
COÉLYS	P.Cuvillier Technicien Environnement	M. Cocher Ingénieur Etudes	A. Péan Directeur
AXIMUM	-	M. Medina Responsable QSE	M. Medina Responsable QSE

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION – OBJECTIFS	3
II. PRELEVEMENTS ET ANALYSES SUR LES REJETS D’EAUX PLUVIALES	4
II.1. SYNTHÈSE DES EXIGENCES DE L’ARRÊTÉ PRÉFECTORAL	4
II.2. RESULTATS D’ANALYSES	4
II.2.1. <i>Analyses en laboratoire</i>	4
III. ANNEXES	5

I. INTRODUCTION – OBJECTIFS

La société AXIMUM située à Nogent sur Oise (60) est une unité de production et de commercialisation de profilés métalliques, de pièces métalliques par galvanisation à chaud et thermolaquage destinés aux équipements de la route et à l'industrie. Il s'agit d'une installation classée et soumise, par son arrêté préfectoral, à la surveillance de ses rejets d'eaux pluviales et au contrôle du respect des seuils de rejets limites.

Dans ce cadre, elle a missionné la société COÉLYS pour les travaux suivants :

- Prise en charge d'échantillons d'Eaux Pluviales et analyses en laboratoire.

Le présent rapport détaille les résultats d'analyses obtenus.

L'intervention sur site a eu lieu le **Mercredi 28 Juin 2017** pendant un épisode pluvieux.

II. PRELEVEMENTS ET ANALYSES SUR LES REJETS D'EAUX PLUVIALES

II.1. Synthèse des exigences de l'arrêté préfectoral

Les exigences en termes de rejet de l'arrêté d'autorisation de déversement porte sur les paramètres suivants :

- DCO,
- DBO₅,
- MES,
- HCT.

II.2. Résultats d'analyses

II.2.1. Analyses en laboratoire

Les rapports d'analyses fournis par le laboratoire sont reportés en  *Annexe* de ce rapport.

Un récapitulatif des résultats est présenté ci-après :

Paramètre	Unité	EP après séparateur HC	EP 31	EP Bain de Zinc (EP 13)	Spécification de l'AP du 24/01/2011	
Température (In-situ)	°C	19,5	24,7	22,3	-	
pH	-	7,0	7,4	7,4	-	
DCO	mg/l	28	120	130	150	
DBO ₅		4	21	22	35	
Matières En Suspension		19	100	52	40	
Hydrocarbures Totaux C10-C40		0,54	110	1,1	6	
Zinc		-	1,1	2,6	-	
Arsenic		-	<0,01	<0,01	-	
Cadmium		-	0,0002	<0,0002	-	
Chrome		-	0,005	<0,004	-	
Cuivre		-	0,008	0,006	-	
Mercure		µg/l	-	<0,1	<0,1	-
Nickel		mg/l	-	<0,01	0,01	-
Plomb	-		0,010	0,006	-	

XX : Dépassement de la valeur limite

Tableau 2 : Synthèse des résultats obtenus – 2^{ème} Trimestre - Année 2017

Le point de rejet EP Bain de Zinc venant en remplacement du rejet EP 13 n'existe plus suite à des travaux sur le site.

Sur le point de prélèvement EP 31, les analyses en MES et Hydrocarbures Totaux ainsi que les MES sur le point EP 13, sont non conformes aux valeurs définies par l'arrêté préfectoral du 24/01/2011

III. ANNEXES

Rapport du laboratoire AGROLAB



COÉLYS

Études et Mesures Hygiène et Environnement

36-38 Avenue Salvador Allende - Parc Mykonos - Bâtiment F - 60 000 BEAUVAIS

☎ : 03 448 448 60 - 📠 : 03 448 448 90

E-mail : coelys@coelys.fr - www.coelys.fr

AUTOSURVEILLANCE DES REJETS D'EAUX PLUVIALES - CONTRE MESURES -



**Produits
de sécurité**

Site de Nogent sur Oise (60)

Référence du rapport : R-17-11-012

Prélèvements effectués par : M. Medina (COÉLYS)

Prélèvements demandés par : M. Medina (AXIMUM)

Ce rapport comporte 05 pages (hors-annexes).

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
Date	Novembre 2017		
COÉLYS	P.Cuvillier Technicien Environnement	M. Cocher Ingénieur Etudes	A. Péan Directeur
AXIMUM	-	M. Medina Responsable QSE	M. Medina Responsable QSE

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION – OBJECTIFS	3
II. PRELEVEMENTS ET ANALYSES SUR LES REJETS D’EAUX PLUVIALES	4
II.1. SYNTHÈSE DES EXIGENCES DE L’ARRÊTÉ PRÉFECTORAL	4
II.2. RESULTATS D’ANALYSES	4
II.2.1. <i>Analyses en laboratoire</i>	4
III. ANNEXES	5

I. INTRODUCTION – OBJECTIFS

La société AXIMUM située à Nogent sur Oise (60) est une unité de production et de commercialisation de profilés métalliques, de pièces métalliques par galvanisation à chaud et thermolaquage destinés aux équipements de la route et à l'industrie. Il s'agit d'une installation classée et soumise, par son arrêté préfectoral, à la surveillance de ses rejets d'eaux pluviales et au contrôle du respect des seuils de rejets limites.

Dans ce cadre, elle a missionné la société COÉLYS pour les travaux suivants :

- Prise en charge d'échantillons d'Eaux Pluviales et analyses en laboratoire.

Le présent rapport détaille les résultats d'analyses obtenus.

L'intervention sur site a eu lieu le **Vendredi 13 Octobre 2017** pendant un épisode pluvieux.

II. PRELEVEMENTS ET ANALYSES SUR LES REJETS D'EAUX PLUVIALES

II.1. Synthèse des exigences de l'arrêté préfectoral

Les exigences en termes de rejet de l'arrêté d'autorisation de déversement porte sur les paramètres suivants :

- DCO,
- DBO₅,
- MES,
- HCT.

II.2. Résultats d'analyses

II.2.1. Analyses en laboratoire

Les rapports d'analyses fournis par le laboratoire sont reportés en  *Annexe* de ce rapport.

Un récapitulatif des résultats est présenté ci-après :

Paramètre	Unité	EP 31	EP Bain de Zinc (EP 13)	Spécification de l'AP du 24/01/2011
pH	-	7,1	7,3	-
DCO	mg/l	86	23	150
DBO ₅		15	2	35
Matières En Suspension		45	3,3	40
Hydrocarbures Totaux C10-C40		0,05	0,10	6
Zinc		19	1,8	-
Arsenic		<0,01	<0,01	-
Cadmium		<0,0002	<0,0002	-
Chrome		<0,004	<0,004	-
Cuivre		<0,004	<0,004	-
Mercuré		µg/l	<0,1	<0,1
Nickel	mg/l	0,02	<0,01	-
Plomb		<0,005	<0,005	-

XX : Dépassement de la valeur limite

Tableau 2 : Synthèse des résultats obtenus

Le point de rejet EP Bain de Zinc vient en remplacement du rejet EP 13 qui n'existe plus suite à des travaux sur le site.

Sur le point de prélèvement EP 31, les analyses en MES sont non conformes aux valeurs définies par l'arrêté préfectoral du 24/01/2011

III. ANNEXES

Rapport du laboratoire AGROLAB



COÉLYS
Études et Mesures Hygiène et Environnement

36-38 Avenue Salvador Allende - Parc Mykonos - Bâtiment F - 60 000 BEAUVAIS

☎ : 03 448 448 60 - 📠 : 03 448 448 90

E-mail : coelys@coelys.fr - www.coelys.fr

Rapport de Suivi des Eaux Pluviales - SDE - (Campagne d'Octobre 2016)



**Produits
de sécurité**

Site de Nogent sur Oise (60)

Référence du rapport : R-16-11-029

Prélèvements effectués par : A. Koussou (COÉLYS)

Prélèvements demandés par : M. Medina (AXIMUM)

Ce rapport comporte 08 pages (hors-annexes).

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
Date	Novembre 2016		
COÉLYS	R. Lejeune Assistant Technique	M. Cocher Ingénieur Etudes	A. Péan Directeur
AXIMUM	-	M. Medina Responsable QSE	M. Medina Responsable QSE

SOMMAIRE

I. CONTEXTE – OBJECTIFS	3
I.1. OBJET DE LA MISSION.....	3
I.2. LOCALISATION ET DESCRIPTION DES POINTS DE MESURES	3
II. NORMES ET METHODES	5
II.1. REPERENCES NORMATIVES	5
II.2. SYNTHÈSE DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	6
II.3. MATÉRIELS ET MODE OPÉRATOIRE	6
II.3.1. <i>Matériel de prélèvement</i>	6
II.3.2. <i>Méthode de conditionnement</i>	6
II.3.3. <i>Analyses au laboratoire</i>	7
II.4. RESULTATS D'ANALYSES ET INTERPRÉTATION DES RESULTATS	7

I. CONTEXTE – OBJECTIFS

I.1. Objet de la mission

La société AXIMUM située à Nogent sur Oise (60) est une unité de production et de commercialisation de profilés métalliques, de pièces métalliques par galvanisation à chaud et thermolaquage destinés aux équipements de la route et à l'industrie. Il s'agit d'une installation classée et soumise, par son arrêté préfectoral, à la surveillance de ses rejets d'eaux pluviales.

Suivant l'Annexe de la décision d'agrément n°2016-217, elle est soumise à la réalisation du suivi quinquennal SDE des rejets d'eaux pluviales.

Dans ce cadre, elle a missionné la société COÉLYS pour les travaux suivants :

- Prélèvement instantané au niveau de deux points de rejets des eaux pluviales,
- Analyses en laboratoire de deux échantillons.

Le présent rapport détaille les résultats d'analyses obtenus.

L'intervention sur site a eu lieu le **lundi 03 Octobre 2016** pendant un épisode pluvieux.

I.2. Localisation et description des points de mesures

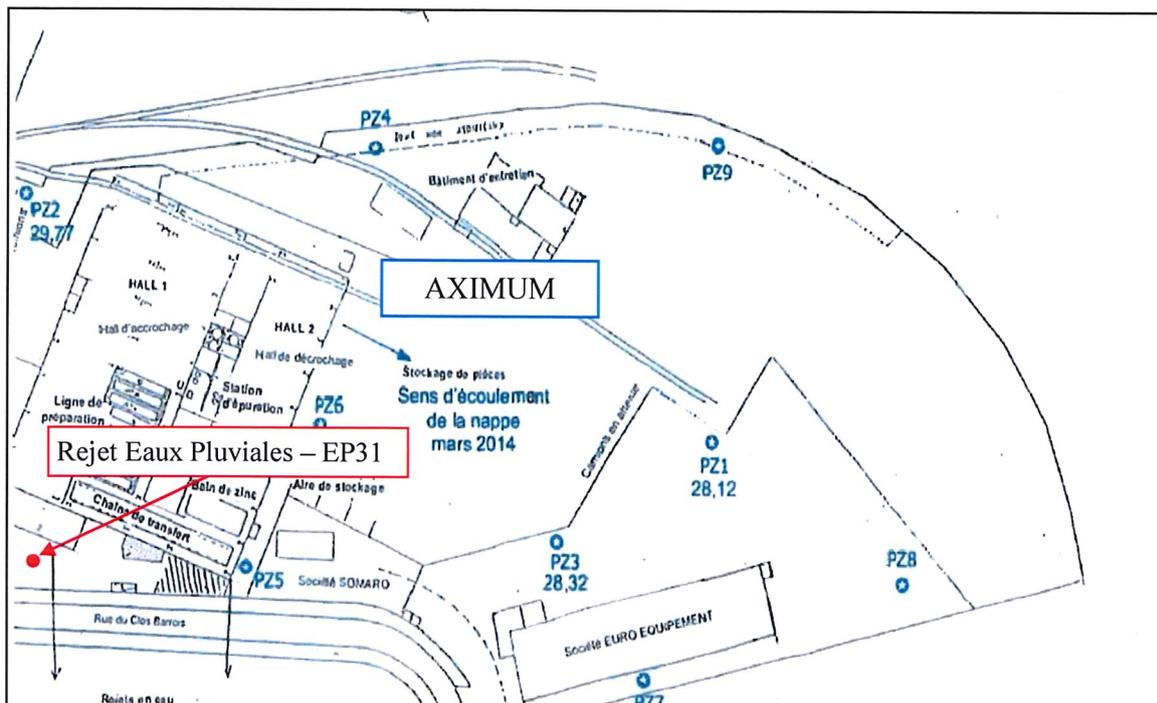
Le prélèvement et mesure a été réalisé au niveau du rejet Eaux Pluviales EP31.

Les eaux pluviales de toitures et ruissellement sont acheminées vers les stations de prétraitement (Séparateurs Hydrocarbures).

Ces eaux traitées sont rejetées vers l'extérieur du site dans le réseau d'eaux pluviales de l'agglomération puis dans la rivière « l'Oise ».

Le plan et la photo insérés en page suivante localisent le point de prélèvement.

Remarque : Le point de prélèvement EP13 n'existe plus suite à des travaux sur le site du client.



Plan 1 : Plan du site et localisation du point de rejet



Photo 1 : Rejet des Eaux Pluviales – EP31

II. NORMES ET METHODES

II.1. Références normatives

Les prestations de prélèvements d'échantillons sont réalisées conformément aux prescriptions réglementaires suivantes :

- **NF EN ISO 5667-3** : « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 3 : Lignes directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons d'eau »,
- **FD T 90-523-2** : « Qualité de l'eau – Guide de prélèvement pour le suivi de la qualité des eaux dans l'environnement – Prélèvement d'eau résiduaire »,
- **NF EN ISO 10523** : « Qualité de l'eau – Détermination du pH »,
- **Méthode Interne** : « Détermination par chromatographie en phase gazeuse couplée à une spectrométrie de masse basse résolution (technique SIM) » La détermination des organoétains par spectrométrie de masse, pour l'eau, est basée sur une méthode développée par RIKZ. Concernant les échantillons d'eau, les organoétains ioniques sont libérés via une extraction par agitation avec un mélange hexane - acétate de sodium - acide hydrochlorique. Les composés libérés sont éthylés in-situ avec du tétra-éthylborate de sodium. Après purification sur une colonne d'alumine désactivée, l'extrait est concentré avec un Kadurna Danish et analysé par CPG/SM en méthode SIM. LABORATOIRE AGROLAB
- **Conforme à US EPA 8270 (OB)** : « Détermination des Phtalates par chromatographie en phase gazeuse couplée à une spectrométrie de masse (GC/SM) ». L'échantillon d'eau est extrait avec du dichlorométhane. L'extrait est séché sur sulfate de sodium et concentré par évaporation avec un « Kadurna Danish ». L'analyse de l'extrait s'effectue par chromatographie en phase gazeuse couplée à une spectrométrie de masse basse résolution (méthode FullScan). LABORATOIRE AGROLAB
- **NF ISO 11423-1** : « Détermination du benzène, toluène, Xylènes et de certain dérivés benzéniques ». Méthode par chromatographie en phase gazeuse de l'espace de tête. LABORATOIRE AGROLAB
- **NF EN ISO 17993** : « Dosage de 15 Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'eau par HPLC avec détermination par fluorescence après extraction liquide-liquide » LABORATOIRE AGROLAB
- **Méthode interne** : Dosage Octylphénol / Nonylphénol « Extraction sur phase solide, avec de l'acetonitrile et mesurée par GC / MS / MS après dérivation avec N-méthyl-N-triméthylsilyltrifluoroacetamide ». LABORATOIRE AGROLAB

II.2. Synthèse des exigences réglementaires

Le tableau suivant synthétise les mesures prescrites dans l'annexe de la décision d'agrément n°2016-217 :

Nom du rejet	Paramètre
Point de Rejet EP31	Benzo(g,h,i)pérylène
	Indéno(1,2,3-cd)pyrène
	Anthracène
	Fluoranthène
	Benzo(a)pyrène
	Benzo(b)fluoranthène
	Benzo(k)fluoranthène
	Naphtalène
Point de Rejet EP13	Benzène
	Toluène
	Xylènes
	Ethylbenzène
	Octylphénol
	Nonylphénol
	Tributylétain
	Di(2-éthylexyl)phtalate (DEHP)

Tableau 1 : Synthèse des exigences – Eaux Pluviales

II.3. Matériels et mode opératoire

II.3.1. Matériels de prélèvement

Le prélèvement a été effectué au niveau du point de rejet à l'aide d'une corde et d'un seau.

II.3.2. Méthode de conditionnement

Le flaconnage, les conditions de stabilisation et de transport sont définis par les normes en vigueur et en particulier par la norme ISO 5667-3 : « Ligne directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons ».

Les échantillons moyens ont été conditionnés et envoyés de la manière suivante :

- Conditionnement : Flacon en Verre et PE,
- Flaconnage : à usage unique et stabilisé,
- Traitement sur site : homogénéisation pendant 2 minutes,
- Transport : réfrigération à moins de 4 °C en glacière,
- Nom du Laboratoire : AGROLAB.

Le délai d'acheminement au laboratoire est inférieur à 24h (J+1). Le transport des échantillons se fait de façon réfrigéré dans des glacières isotherme avec des pains de glace.

II.3.3. Analyses au laboratoire

Le laboratoire d'analyses est le laboratoire accrédité AGROLAB.

A réception au laboratoire, les échantillons font l'objet d'un contrôle systématique suivant :

- La vérification des conditions et délais d'acheminement,
- La vérification du respect du conditionnement des échantillons (flaconnage, stabilisation, température).

Conformément à la réglementation en vigueur, le laboratoire est accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 pour la matrice « Eaux Résiduelles ».

II.4. Résultats d'analyses et interprétation des résultats

Les analyses ont été effectuées par le laboratoire AGROLAB.

Les résultats d'analyses bruts fournis par le laboratoire sont joints en  **Annexe I**.

Les résultats analytiques sont présentés dans le tableau suivant :

Paramètre	Unité	EP31	EP13
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	<0,050	0,002. -
Indéno(1,2,3-cd)pyrène		<0,005	0,001. -
Anthracène		<0,005	0,01. -
Fluoranthène		<0,005	0,01. -
Benzo(a)pyrène		<0,005	0,01. -
Benzo(b)fluoranthène		<0,005	0,005. -
Benzo(k)fluoranthène		<0,005	0,005. -
Naphtalène		<0,005	0,05. -
Benzène		<0,2	1. -
Toluène		<0,5	1. -
Xylènes		0,2	2. -
Ethylbenzène		<0,5	1. -
Octylphénol		<10	0,1. -
Nonylphénol		<10	0,5. -
Tributylétain		<0,005	0,0002. -
Di(2-éthylexyl)phtalate (DEHP)		<1	-

SI > 1/2
SF < 0.

Tableau 2 : Synthèse des résultats – Eaux Pluviales

Le point de prélèvement EP13 n'existe plus, il n'a donc pas été prélevé.

LISTE DES TABLEAUX, PHOTOS & GRAPHES

Liste des tableaux :

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES EXIGENCES – EAUX PLUVIALES	6
TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES RESULTATS – EAUX PLUVIALES	7

Liste des photos et plans :

PLAN 1 : PLAN DU SITE ET LOCALISATION DU POINT DE REJET	4
PHOTO 1 : REJET DES EAUX PLUVIALES – EP31	4

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Résultats bruts d'analyses fournis par le laboratoire AGROLAB

Annexe II : Fiche terrain

AL-West B.V.

Dortmundstraat 16B, 7418 BH Deventer, the Netherlands
Postbus 693, 7400 AR Deventer
Tel. +31(0)570 788110, Fax +31(0)570 788108
e-Mail: info@al-west.nl, www.al-west.nl



AGROLAB GROUP

Your labs. Your service.

COELYS
36-38 Avenue Salvador Allendé
Parc Mykonos - Bat F
60000 BEAUVAIS
FRANCE

Date 14.10.2016

N° Client 35004624

RAPPORT D'ANALYSES 612068 - 725274

N° Cde **612068 BDC-2016-09-80**
N° échant. **725274 Analyse en eau résiduaire**
Date de validation **04.10.2016**
Prélèvement **03.10.2016**
Prélèvement par: **Client**
Spécification des échantillons **EP 31**

	Unité	Résultat	Limit d. Quant.	Incert. Résultat %	Méthode
Composés aromatiques					
Benzène	µg/l	<0,2	0,2		ISO 11423-1
Toluène	µg/l	<0,5	0,5		ISO 11423-1
Ethylbenzène	µg/l	<0,5	0,5		ISO 11423-1
<i>m,p</i> -Xylène	µg/l	0,2	0,2	+/- 18 %	ISO 11423-1
<i>o</i> -Xylène	µg/l	<0,50	0,5		ISO 11423-1
Somme Xylènes	µg/l	0,2 ^{x)}		+/- 36 %	ISO 11423-1

Phtalates

Bis-(2-ethylhexyl)-phthalate (DEHP)	µg/l	<1	1		? conform US EPA 8270(OB) u)
-------------------------------------	------	----	---	--	------------------------------

Autres analyses

HAP (EPA) - somme	µg/l	n.d.			EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Naphtalène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Chrysène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Acénaphthène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Fluorène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Phénanthrène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Anthracène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Fluoranthène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Pyrène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Benzo(a)anthracène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Acénaphthylène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Benzo(b)fluoranthène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Benzo(k)fluoranthène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Benzo(a)pyrène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	<0,050	0,05		EN ISO 17993 (F18)(UK) u)
Dibutylétain	µg/l	<0,20	0,2		Méthode interne n)
Nonylphenol	µg/l	<10	10		Méthode interne n)
Octylphenol	µg/l	<10	10		méthode interne n)
Tributylétain	µg/l	<0,005	0,005		Méthode interne n)
Triphénylétain	µg/l	<0,005	0,005		Méthode interne n)

AL-West B.V.

Dortmundstraat 16B, 7418 BH Deventer, the Netherlands
Postbus 693, 7400 AR Deventer
Tel. +31(0)570 788110, Fax +31(0)570 788108
e-Mail: info@al-west.nl, www.al-west.nl

Date 14.10.2016
N° Client 35004624

RAPPORT D'ANALYSES 612068 - 725274

x) Les résultats ne tiennent pas compte des teneurs en dessous des seuils de quantification.

Explication: dans la colonne de résultats "<" signifie inférieur à la limite de quantification; n.d. signifie non déterminé.

L'incertitude étendue et combinée donnée dans le rapport ci-dessus est généralement calculée selon les prescriptions du "Guide de l'expression des incertitudes de mesure" (GUM, JCGM 100: 2008), spécifié dans le Rapport Nordtest TR 537. Le facteur d'élargissement $k = 2$ correspond au niveau de confiance de 95% (intervalle de confiance). Les incertitudes rapportées sont valables pour différentes matrices et différentes concentrations. Certains échantillons très spécifiques peuvent néanmoins occasionner une incertitude de mesure différente de celle donnée ci-dessus.

n) Non accrédité

u) Sous-traitance a un laboratoire accrédité du groupe Agrolab.



AL-West B.V. Mme Delphine Colin, Tel. +33/380681935
Chargée relation clientèle

Laboratoires du groupe AGROLAB

Analyse par (autre laboratoire)

(OB) AGROLAB Laboratoire Bruckberg, Dr.-Pauling-Str. 3, 84079 Bruckberg, pour la méthode citée accréditée selon le référentiel ISO/IEC 17025:2005, certificat d'accréditation: D-PL-14289_01_00

Méthodes

? conform US EPA 8270

(UK) AGROLAB Laboratoire Kiel, OT Suchsdorf, Halloe 17/3 Dr.-Hell-Str. 6, 24107 Kiel, OT Suchsdorf, pour la méthode citée accréditée selon le référentiel ISO/IEC 17025:2005, certificat d'accréditation: D-PL-14047-01-00

Méthodes

EN ISO 17993 (F18)

Début des analyses: 04.10.2016

Fin des analyses: 14.10.2016

Les résultats d'analyses ne concernent que ces échantillons soumis à essai. La qualité du résultat rendu est contrôlée et validée, mais la pertinence en est difficilement vérifiable car le laboratoire n'a pas connaissance du contexte du site, de l'historique de l'échantillon. .

AL-West B.V.

Dortmundstraat 16B, 7418 BH Deventer, the Netherlands
Postbus 693, 7400 AR Deventer
Tel. +31(0)570 788110, Fax +31(0)570 788108
e-Mail: info@al-west.nl, www.al-west.nl



AGROLAB GROUP

Your labs. Your service.

Annexe de N° commande 612068

CONSERVATION, TEMPS DE CONSERVATION ET FLACONNAGE

Le délai de conservation des échantillons est expiré pour les analyses suivantes :

Triphénylétain	725274
Dibutylétain	725274
Tributylétain	725274



FICHE DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE

Désignation du prélèvement :

EP31

Société : AXIMUM

Lieu : Nogent Sur Oise (60)

Prélèvement effectué par : AK-COELYS

Prélevé le : 04/10/2016

Point(s) de prélèvement :

EP31 - Exutoire

Prélèvement

Type de prélèvement : Ponctuel
(ponctuel, continu, ...)

Outil(s) de prélèvement : Seau + Corde

Mode de constitution de l'échantillon moyen :

Paramètres physico-chimiques mesurés in situ

Référence Echantillon :

Volume prélevé (L)	T°C	pH	Conductivité (µS/cm)	Oxygène dissous (mgO2/l)	Potentiel Redox (mV)	Autres paramètres
3,6	6,3	7,44	870	-	-	-

Observations: *(Aspect de l'eau, odeur, présence flottants, couleur, remarques,...)*

Eau légèrement orange
Odeur métallique

Echantillon délivré au laboratoire : AGROLAB

le : 05/10/2016

Conditionnement : Glacière + Pains de glace



COÉLYS

Études et Mesures Hygiène et Environnement

36-38 Avenue Salvador Allende - Parc Mykonos - Bâtiment F - 60 000 BEAUVAIS

☎ : 03 448 448 60 - 📠 : 03 448 448 90

E-mail : coelys@coelys.fr - www.coelys.fr

Rapport de Suivi des Eaux Pluviales - RSDE - (Campagne de Décembre 2017)



**Produits
de sécurité**

Site de Nogent sur Oise (60)

*Référence du rapport : R-17-12-032 rév 1
Annule et remplace le rapport R17-12-032*

Prélèvements effectués par : P. Cuvillier (COÉLYS)

Prélèvements demandés par : M. Medina (AXIMUM)

Ce rapport comporte 08 pages (hors-annexes).

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
Date	Décembre 2017		
COÉLYS	R. Villain Technicien environnement	M. Cocher Ingénieur Etudes	A. Péan Directeur
AXIMUM	-	M. Medina Responsable QSE	M. Medina Responsable QSE

SOMMAIRE

I. CONTEXTE – OBJECTIFS	3
I.1. OBJET DE LA MISSION.....	3
I.2. LOCALISATION ET DESCRIPTION DES POINTS DE MESURES	3
II. NORMES ET METHODES	5
II.1. REFERENCES NORMATIVES	5
II.2. SYNTHÈSE DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	6
II.3. MATÉRIELS ET MODE OPÉRATOIRE	6
II.3.1. <i>Matériels de prélèvement</i>	6
II.3.2. <i>Méthode de conditionnement</i>	6
II.3.3. <i>Analyses au laboratoire</i>	7
II.4. RESULTATS D'ANALYSES ET INTERPRÉTATION DES RESULTATS.....	7

I. CONTEXTE – OBJECTIFS

I.1. Objet de la mission

La société AXIMUM située à Nogent sur Oise (60) est une unité de production et de commercialisation de profilés métalliques, de pièces métalliques par galvanisation à chaud et thermolaquage destinés aux équipements de la route et à l'industrie. Il s'agit d'une installation classée et soumise, par son arrêté préfectoral, à la surveillance de ses rejets d'eaux pluviales.

Suivant l'Annexe de la décision d'agrément n°2016-217, elle est soumise à la réalisation du suivi quinquennal SDE des rejets d'eaux pluviales.

Dans ce cadre, elle a missionné la société COÉLYS pour les travaux suivants :

- Prélèvement instantané au niveau du point de rejets des eaux pluviales,
- Analyses en laboratoire de l'échantillon.

Le présent rapport détaille les résultats d'analyses obtenus.

L'intervention sur site a eu lieu le **lundi 04 Décembre 2017** pendant un épisode pluvieux.

I.2. Localisation et description des points de mesures

Le prélèvement a été réalisé au niveau du rejet Eaux Pluviales EP13.

Les eaux pluviales de toitures et ruissellement sont acheminées vers les stations de prétraitement (Séparateurs Hydrocarbures).

Ces eaux traitées sont rejetées vers l'extérieur du site dans le réseau d'eaux pluviales de l'agglomération puis dans la rivière « l'Oise ».

Le plan inséré en page suivante localise le point de prélèvement.



Plan 1 : Plan du site et localisation du point de rejet

II. NORMES ET METHODES

II.1. Références normatives

Les prestations de prélèvements d'échantillons sont réalisées conformément aux prescriptions réglementaires suivantes :

- **NF EN ISO 5667-3** : « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 3 : Lignes directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons d'eau »,
- **FD T 90-523-2** : « Qualité de l'eau – Guide de prélèvement pour le suivi de la qualité des eaux dans l'environnement – Prélèvement d'eau résiduaire »,
- **NF EN ISO 10523** : « Qualité de l'eau – Détermination du pH »,
- **Méthode Interne** : « Détermination par chromatographie en phase gazeuse couplée à une spectrométrie de masse basse résolution (technique SIM) » La détermination des organoétains par spectrométrie de masse, pour l'eau, est basée sur une méthode développée par RIKZ. Concernant les échantillons d'eau, les organoétains ioniques sont libérés via une extraction par agitation avec un mélange hexane - acétate de sodium - acide hydrochlorique. Les composés libérés sont éthylés in-situ avec du tétra-éthylborate de sodium. Après purification sur une colonne d'alumine désactivée, l'extrait est concentré avec un Kadurna Danish et analysé par CPG/SM en méthode SIM. LABORATOIRE AGROLAB
- **Conforme à US EPA 8270 (OB)** : « Détermination des Phtalates par chromatographie en phase gazeuse couplée à une spectrométrie de masse (GC/SM) ». L'échantillon d'eau est extrait avec du dichlorométhane. L'extrait est séché sur sulfate de sodium et concentré par évaporation avec un « Kadurna Danish ». L'analyse de l'extrait s'effectue par chromatographie en phase gazeuse couplée à une spectrométrie de masse basse résolution (méthode FullScan). LABORATOIRE AGROLAB
- **NF ISO 11423-1** : « Détermination du benzène, toluène, Xylènes et de certain dérivés benzéniques ». Méthode par chromatographie en phase gazeuse de l'espace de tête. LABORATOIRE AGROLAB
- **NF EN ISO 17993** : « Dosage de 15 Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'eau par HPLC avec détermination par fluorescence après extraction liquide-liquide » LABORATOIRE AGROLAB
- **Méthode interne** : Dosage Octylphénol / Nonylphénol « Extraction sur phase solide, avec de l'acetonitrile et mesurée par GC / MS / MS après dérivation avec N-méthyl-N-trimethylsilyltrifluoroacetamide ». LABORATOIRE AGROLAB

II.2. Synthèse des exigences réglementaires

Le tableau suivant synthétise les mesures prescrites dans l'annexe de la décision d'agrément n°2016-217 :

Nom du rejet	Paramètre
Point de Rejet EP13	Benzo(g,h,i)pérylène
	Indéno(1,2,3-cd)pyrène
	Anthracène
	Fluoranthène
	Benzo(a)pyrène
	Benzo(b)fluoranthène
	Benzo(k)fluoranthène
	Naphtalène
	Benzène
	Toluène
	Xylènes
	Ethylbenzène
	Octylphénol
	Nonylphénol
Tributylétain	
Bis(2-éthylexyl)phtalate (DEHP)	

Tableau 1 : Synthèse des exigences – Eaux Pluviales

II.3. Matériels et mode opératoire

II.3.1. Matériels de prélèvement

Le prélèvement a été effectué au niveau du point de rejet à l'aide d'une corde et d'un seau.

II.3.2. Méthode de conditionnement

Le flaconnage, les conditions de stabilisation et de transport sont définis par les normes en vigueur et en particulier par la norme ISO 5667-3 : « Ligne directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons ».

Les échantillons moyens ont été conditionnés et envoyés de la manière suivante :

- Conditionnement : Flacon en Verre et PE,
- Flaconnage : à usage unique et stabilisé,
- Traitement sur site : homogénéisation pendant 2 minutes,
- Transport : réfrigération à moins de 4 °C en glacière,
- Nom du Laboratoire : AGROLAB.

Le délai d'acheminement au laboratoire est inférieur à 24h (J+1). Le transport des échantillons se fait de façon réfrigéré dans des glacières isotherme avec des pains de glace.

II.3.3. Analyses au laboratoire

Le laboratoire d'analyses est le laboratoire accrédité AGROLAB.

A réception au laboratoire, les échantillons font l'objet d'un contrôle systématique suivant :

- La vérification des conditions et délais d'acheminement,
- La vérification du respect du conditionnement des échantillons (flaconnage, stabilisation, température).

Conformément à la réglementation en vigueur, le laboratoire est accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 pour la matrice « Eaux Résiduaires ».

II.4. Résultats d'analyses et interprétation des résultats

Les analyses ont été effectuées par le laboratoire AGROLAB.

Les résultats d'analyses bruts fournis par le laboratoire sont joints en  *Annexe*.

Les résultats analytiques sont présentés dans le tableau suivant :

Paramètre	Unité	EP13
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	<0,050
Indéno(1,2,3-cd)pyrène		<0,050
Anthracène		<0,050
Fluoranthène		<0,050
Benzo(a)pyrène		<0,050
Benzo(b)fluoranthène		<0,050
Benzo(k)fluoranthène		<0,050
Naphtalène		<0,050
Benzène		<0,2
Toluène		<0,5
Xylènes		0,6
Ethylbenzène		<0,5
Octylphénol		<10
Nonylphénol		<10
Tributylétain		<0,005
Bis(2-éthylexyl)phtalate (DEHP)		<1

Tableau 2 : Synthèse des résultats – Eaux Pluviales

LISTE DES TABLEAUX, PHOTOS & GRAPHES

Liste des tableaux :

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES EXIGENCES – EAUX PLUVIALES	6
TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES RESULTATS – EAUX PLUVIALES	7

Liste des photos et plans :

PLAN 1 : PLAN DU SITE ET LOCALISATION DU POINT DE REJET	4
---	---

LISTE DES ANNEXES

Annexe : Résultats bruts d'analyses fournis par le laboratoire AGROLAB